

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 15 septembre 2020**

**Date de la convocation : 8 septembre 2020**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Malik MAOUCHE, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir :** M. Jacques BOYER à Mme Michèle CEDRIN, Mme Dalila BRAHMI à Mme Martine FAÏTA, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER.

**Absents suppléés :** M. Frédéric BELMONTE représenté par Mme Virginie NOVOTNY, M. Christian JANIN représenté par Mme Nadège NIVON, M. Max KECHICHIAN représenté par Mme Janine CRIVELLI.

**Secrétaire de séance :** Mme Claudine PERROT-BERTON.

---

**OBJET :** **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** : Signature d'un avenant n°1 à la cession de parcelles cadastrées AW 453p et AW 392p située à Reventin-Vaugris à l'entreprise XEFI

**Rapporteur :** Martine FAÏTA

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Par délibération n° 19-97 du Conseil communautaire du 25 juin 2019, l'Agglo a approuvé la cession d'une parcelle cadastrée AW 453p à Reventin-Vaugris à l'entreprise XEFI pour la construction d'un DATA CENTER.

Une promesse de vente a été signée le 15 novembre 2019 avec réitération de l'acte au 30 septembre 2020. Les conditions suspensives comportaient un dépôt de permis de construire au 1<sup>er</sup> mars 2020 avec obtention au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2020. Or, l'entreprise ayant pris du retard, le permis de construire ne sera déposé qu'au mois de juillet 2020 et la régularisation de l'acte ne pourra intervenir dans le délai initialement prévu.

De plus, la promesse de vente portait sur une emprise de 3 000 m<sup>2</sup>. Après le lancement des études préalables au dépôt du permis de construire, le groupe XEFI souhaite pouvoir acquérir une emprise totale d'environ 3 533m<sup>2</sup>, soit environ 3 206 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle AW453p et environ 327 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée AW 392p.

En conséquence, il convient de modifier l'emprise foncière à céder et proroger par avenant la promesse de vente entre Vienne Condrieu Agglomération et l'entreprise XEFI jusqu'au 31 décembre

2020 avec pour conditions suspensives le dépôt du permis de construire complet au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre et l'obtention du permis de construire 3 mois après le dépôt complet du PC.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions du Livre II (La Coopération Intercommunale), Titre I,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L. 1, L2211-1, L. 2221-1, L. 3211-14 et L. 3221-1,

**VU** la délibération n° 19-97 du Conseil communautaire du 25 juin 2019, portant sur la cession d'une parcelle cadastrée AW 453p à Reventin-Vaugris à l'entreprise XEFI,

**VU** la promesse de vente du 15 novembre 2019 à l'entreprise XEFI,

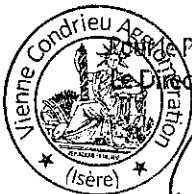
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (1 ABSTENTION) :**

**APPROUVE** l'avenant n°1 portant la cession foncière au groupe XEFI d'une emprise foncière d'environ 3 533m<sup>2</sup>, soit environ 3 206 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle AW453p et environ 327 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée AW 392p et la prorogation de la promesse de vente entre Vienne Condrieu Agglomération et l'entreprise XEFI jusqu'au 31 décembre 2020.

**AUTORISE** le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Conseil Communautaire du 15 septembre 2020**

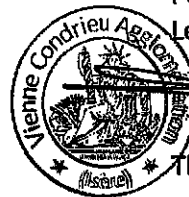
Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 SEP. 2020 et a été publiée le 18 SEP. 2020



Président et par délégation,  
Directeur Général des Services

*Claude Bour*  
Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



*Thierry Kovacs*  
Thierry KOVACS